

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **D0016-2025** avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **19/06/2025**

Objet : **Adoption du plan de formation 2025-2027**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Date de télétransmission : **23/06/2025** Agent de transmission : **Nathalie FONTAINE**

Acte : **Délibération D016-2025 - Adoption du plan de formation 2025-2027.PDF**

Annexes :

**1 - Plan de formation 2025-2027.pdf**

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

**LA PREFECTURE**

**DEPARTEMENT 087**

Identifiant de l'acte : **087-258728674-20250619-D0016-2025-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **23/06/2025**

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 11 juin 2025

En exercice	8
Présents	6
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0

**PRÉSENTS** : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Philippe MAZIÈRE, Véronique BARINOTTO, Charlotte GUÉRET, Jérémy ROUX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Charlotte GUÉRET

**Objet : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2025-2027**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2025,

La Présidente expose que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Elle accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes, et donc d'accompagnement des parcours professionnels.

Le plan de formation présenté en annexe retranscrit la politique de formation définie par le SIEPEA, pour une période donnée.

La Présidente précise qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation en commission ressources humaines le 3 juin 2025 et que celle-ci a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Article unique** : Approuve le plan de formation tel que présenté en annexe.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : <b>23 JUIN 2025</b> Publication ou Notification le : <b>24 JUIN 2025</b>	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 20 juin 2025  La Présidente Nathalie FONTAINE  
--	---	---